

# PROTOCOLE SANITAIRE DU 12 AVRIL AU 30 MAI 2021 LIE A L'EPIDEMIE DE COVID-19

## Concours Huis Clos ELEVAGE

## CAVALIERS, PRESENTATEURS & ACCOMPAGNANTS

### **CONCOURS HUIS CLOS SHF**

- Ces concours se dérouleront strictement à huis clos sans public en présence des seuls professionnels impliqués dans la gestion des chevaux/poneys.
- Ces concours et épreuves ne sont accessibles qu'aux seuls acteurs professionnels ou en situation de formation professionnelle qui s'engagent à respecter le protocole et à même de justifier de leur statut professionnel lié à l'activité équestre.

#### Dans mon camion :

- ➤ Masques OBLIGATOIRES pour tous les participants
- ➤ Gel hydroalcoolique
- > Tout mon matériel (aucun prêt n'est autorisé entre les concurrents sur le terrain)
- Thermomètre pour suivre la température de votre équidé (protocole rhinopneumonie)

#### Respect du protocole sanitaire

- o En engageant en épreuves SHF, je reconnais avoir pris connaissance de ces recommandations et je m'engage à les respecter.
- O Toute personne ne pouvant justifier de son statut professionnel ou de personne accréditée se verra refuser l'accès au site de compétition.
- o Toute personne ne respectant pas les consignes sanitaires pourra être exclue du site de compétition.
- o Les personnes exclues ne peuvent prétendre à aucun remboursement.
- o Veiller au respect des mesures de sécurité sanitaire EHV-1 (rhinopneumonie) : cliquez ici

#### 1- Lorsque j'arrive sur le terrain de concours, je dois :

- o Penser à surveiller la température de mon cheval/poney.
- o Me garer à distance des autres véhicules afin de limiter la proximité avec les autres personnes.
- o Prendre mes dispositions pour éviter de croiser d'autres chevaux/cavaliers lors de la descente et préparation de ma cavalerie.
- o Porter mon masque sur l'ensemble du terrain de concours.
- o Respecter les mesures sanitaires et les gestes barrières.

#### **INFORMATIONS PRATIQUES:**

- Documents obligatoires à fournir en cas de contrôle :
- o Justificatif professionnel lié à l'activité équestre (Extrait Kbis, SIRET, SIREN, déclaration MSA) et/ou attestation de l'employeur/responsable de formation



- O Registre de transport de l'équidé (modèle disponible sur le site de l'IFCE : <u>https://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/sanitaire-detention/registre-des-transports</u>)
- O Documents d'identification de(s) l'équidé(s) transporté(s)
- O Attestation de déplacement dérogatoire pendant les horaires de couvre-feu et/ou au-delà de 10 km : <a href="https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement">https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement</a>